

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant GARDERIE CHEZ KRI KRI INC.	Numéro de permis 2014244	Date d'inspection Le 27 janvier 2020	
Nom de l'établissement GARDERIE CHEZ KRI KRI		Numéro de téléphone (506) 531-0880	
Adresse 14 rue Dominique Grande-Digue NB E4R 0B9			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie LeBlanc		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
6(1) La demande de renouvellement du permis est présentée au moins quatre-vingt-dix jours avant la date d'expiration de celui-ci.	6(1)		27 janv. 2020
Commentaires :			

Commentaires généraux
La mentor en assurance de la qualité est venu sur les lieux chercher la demande de renouvellement puisque le permis de la garderie expire le 28 février. La mentor en assurance de la qualité observe les enfants manger leur collation. Une demande de changement a été remise à l'exploitante pour le changement d'heure à la garderie. L'exploitante va envoyer la demande à la mentor soit par courriel ou par fax. La mentor en assurance de la qualité explique à l'exploitante l'importance de nous aviser lorsqu'il a des changements à la garderie.

original signé par
Sylvie LeBlanc

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 27 janvier 2020

Date

original signé par
Kristel Leger

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 27 janvier 2020

Date